

Permis de louer

Depuis octobre 2019, la Ville du Blanc-Mesnil vérifie la mise en location de tous les logements privés dans le cadre des dispositifs de permis de louer.

Toute remise en location ou nouvelle location d'un logement privé (maison comme appartement) est soumise aux formalités du permis de louer.

La déclaration de mise en location

Sauf exception, le propriétaire (ou l'agence immobilière qui le représente) doit déclarer la mise en location du logement dans les 15 jours suivants la signature du bail avec son locataire en transmettant le **CERFA n°15651*01** complété et accompagné des **documents du dossier demandés**.

L'instruction de la demande ne démarre qu'une fois le dossier complet déposé en mairie. Un récépissé de dépôt est transmis en retour par la mairie, prouvant la conformité de la démarche.

L'autorisation préalable de mise en location

Pour certains quartiers, une autorisation préalable de la mairie doit être obtenue avant la mise en location d'un logement. Les rues concernées sont indiquées dans la liste ci-contre.

Cette obligation d'autorisation préalable ne concerne que les logements construits avant le 1^{er} janvier 2015 dans ces quartiers.

Avant toute mise en location, le propriétaire (ou l'agence immobilière qui le représente) doit transmettre le **CERFA n°15652*01** complété et accompagné des **documents du dossier demandés**.

Une visite du logement est alors organisée, qui donne lieu à un rapport de visite et un arrêté municipal signé de Monsieur le Maire autorisant ou non la mise en location. L'instruction de la demande ne démarre qu'une fois le dossier complet déposé en mairie.

Le non-respect de ces obligations expose le bailleur à de possibles amendes pouvant aller jusqu'à 15 000€.

Contact

Direction de l'habitat privé

Hôtel de ville
1, place Gabriel-Péri
93150 Le Blanc-Mesnil
France
[01 45 91 71 68](tel:0145917168)
[Courriel](#)

À télécharger

 CERFA n°15651*01	149.36 Ko
 CERFA n°15652*01	138.21 Ko
 Liste des adresses APML	430.6 Ko
 Liste des documents à fournir	568.46 Ko

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00-12:30, 14:00-17:30
Mardi

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00-12:15, 13:30-17:15
Mardi
09:00-12:15, 13:30-19:45
Mercredi

14:00-17:30

Mercredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Jeudi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Vendredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Samedi

09:00-11:45

Dimanche

Fermé

09:00-12:15, 13:30-17:15

Jeudi

09:00-12:15, 13:30-17:15

Vendredi

09:00-12:15, 13:30-17:15

Samedi

Fermé

Dimanche

Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.